

Janvier 2009 : retour sur la situation des sans- papiers de Calais



En visite à Calais le 27 janvier, Besson, le tout nouveau ministre de l'Immigration, y a entonné le refrain de ses prédécesseurs. Les thèmes de l'insécurité, de l'activité mafieuse des passeurs ou de la souffrance de la population locale ont permis à nouveau de justifier l'absurde : vouloir « rendre la zone étanche ». Une visite inutile, car malgré l'acharnement à l'encontre des sans-papiers, ceux-ci continuent de rejoindre l'Angleterre. Cherchant à éviter les traques et les violences plus intenses que jamais, ils s'éparpillent désormais par delà le Calaisis, tout le long de la zone côtière entre Roscoff et les Pays-Bas.

Bien antérieure à la fermeture du camp géré par la Croix Rouge [Sangatte], la réalité calaisienne est complexe. Son histoire remonte à 1994, date de l'arrivée dans la ville des premiers « réfugiés » d'origine polonaise. Puis, en 1997, à celle d'une quarantaine de Roms d'origine tchèque refoulés d'Angleterre. Viendront ensuite la série des guerres impérialistes menées par les occidentaux en Yougoslavie, en Afghanistan et en Irak. Elles contraindront des milliers de personnes au départ. Nombre d'entre elles se heurteront à l'issue d'une longue route au franchissement du détroit.

Mais à eux seuls ces conflits n'expliquent pas tout. Car en quinze ans plus d'une centaine de nationalités différentes se sont croisées aux abords du calaisis. Toutes ces régions n'étaient pas ravagées par les combats. En effet, la question du travail et la dimension internationale du marché de la main d'œuvre modèlent en profondeur les dynamiques migratoires, expliquant notamment les tentatives de rejoindre clandestinement l'Angleterre. Moins, comme on l'affirme souvent, parce qu'on y propose des « petits boulots », que du fait de l'existence de nombreux secteurs où les conditions d'exploitation légales sont comparables à celles du travail clandestin.

Au fil des ans, les quatre pays limitrophes (France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas) se sont armés d'un dispositif juridique, technologique et policier invraisemblable, au mépris des droits élémentaires et des conventions internationales protégeant les réfugiés. A coup de conventions, d'accords de coopération et de fichage international, les pays européens en collaboration avec les

pays limitrophes mettent en place une véritable machine de guerre dirigée contre les populations en exil déjà extrêmement fragilisées par leurs conditions de vie et de transit.

Le dispositif sécuritaire

En plus de ces collaborations internationales, un puissant dispositif sécuritaire s'applique à rendre inaccessible l'accès aux endroits de passage. Calais et ses environs se transforment progressivement en un agencement de zones concentriques d'enceintes, de palissades et de grillages. Le port, où la Chambre de commerce et d'industrie a mis en place son propre service de sécurité, est aujourd'hui clôturé de murs et de barbelé électrifié. En outre, il a été équipé d'un système d'alarme, de fibres optiques et de caméras thermiques. À Coquelles, la société Eurotunnel a installé 280 caméras, des détecteurs infrarouges ainsi que 40 kilomètres de barbelé autour de sa zone surveillée par 360 agents de sécurité...

Une partie des contrôles frontaliers est d'ailleurs sous-traitée par des sociétés privées. Les véhicules sont examinés au moyen d'un matériel militaire appartenant à l'armée anglaise. Des scanners vérifient l'intérieur des remorques, des détecteurs traquent les battements du cœur, des sondes calculent les émissions respiratoires de CO₂. (...) Calais offre donc un marché juteux aux patrons de la sécurité. Un budget de 12 millions d'euros annuel leur est ainsi exclusivement consacré.

Pour autant, le recours systématique aux contrôles a des effets immédiatement négatifs du point de vue strictement économique : il provoque un ralentissement de la circulation des marchandises et des dix millions de passagers qui transitent chaque année entre la France et l'Angleterre. Et s'il est en effet plus difficile de franchir le détroit, il sera toujours possible de

le faire, les autorités ne pouvant ni contrôler ni stopper les milliers de camions traversant la frontière au quotidien.

Sur le terrain

Actuellement, entre 500 et 700 personnes attendent leur tour pour franchir la frontière. Les conditions de survies sont extrêmement diffi-

ciles. Regroupés par nationalité, elles se terrent aux alentours de la ville, dans les bois, près des dunes, sous des campements de bâches qu'elles nomment « jungle ». Certaines occupent des squatts dans la ville. Les problèmes de santé sont multiples et difficilement pris en charge car ils reposent sur le seul volontarisme des associatifs locaux. De plus, L'État soumet ces derniers à un harcèlement constant. L'objectif est clair : rendre invisible la présence de ces hommes et de ces femmes dans le centre de la ville et à ses abords. À cette fin, il y aurait en ce moment à Calais plus de 500 policiers affectés à la seule action contre les sans-papiers. Les interventions se font à tout moment. Certaines ont lieu où sont servis les repas que fournissent les associations, prenant alors l'allure de véritables rafles. D'au-

on passe en quelques pas de la cellule à la salle d'audience, de la salle d'audience au charter.

Mairie calaisienne et associatifs

À un échelon local, ancienne et nouvelle majorité municipale partagent avec les hautes sphères de l'État le souci de tenir les sans papiers dans la clandestinité. On se rappelle qu'à la fermeture du camp de Sangatte, le maire PCF de Calais déclara d'abord : « Je reconnais le travail réalisé par

MM. Sarkozy et Blunkett, mais c'est dommage d'avoir attendu si longtemps... » Puis lorsqu'il vit arriver sur la ville ceux que l'État anglais continuait de refouler, il se ravisa. S'adressant aux associatifs qui lui réclamaient la mise à disposition d'un

lieu sanitaire il leur déclara : « Je regrette que des abrutis, et je pèse mes mots, aient dévoyé la cause des réfugiés... Je ne suis pas favorable à l'ouverture d'un local cautionné par la ville. »

Depuis, l'UMP a gagné la mairie. Natacha Bouchart entend faire le ménage à sa manière, considérant les sans-papiers « responsables de dégradations perpétuelles » et qui « rendent sales les lieux où ils passent ». Si la mairie PCF a toujours refusé de rencontrer les associatifs, Bouchart, elle, les invite à sa table. Elle initie un « Conseil des Migrants » qu'elle crée pour l'occasion, et dont elle dispose à sa guise, tandis que les populations migrantes n'y sont pas conviées. Elle a compris l'effet anesthésiant de la parole auprès de ceux qui déploreraient depuis des années de ne pas être écoutés. Une subvention en augmentation a donc été versée à deux des principales associations et des promesses de financement de toilettes ont été évoquées. Et déjà certains parlent « d'avancée »...

Actuellement, il faut compter plusieurs semaines, parfois plusieurs mois afin d'atteindre les plages anglaises. Alors, des groupes partent s'installer ailleurs. En retrait, dans les terres, à trente ou quarante kilomètres de la côte. Là, l'accès aux camions est plus rapide. Calais perdrait-elle de sa centralité ?

Par La Mouette enragée, publié dans Courant alternatif, n°187, février 2009, et dans la brochure « De Sangatte à Coquelles - Situation et interventions (1999-2004) ».

NB : Nomade s'est permis quelques petites modifications, ainsi que quelques coupes pour raccourcir le texte original.

Calais offre donc un marché juteux aux patrons de la sécurité (12 millions d'euros annuel leur sont exclusivement consacrés).



tres se font la nuit, les campements pouvant être complètement détruits. Les violences sont fréquentes : les effets personnels, les vêtements sont parfois brûlés, des policiers urinent dessus. À certaines époques, des marquages à l'encre était réalisés à même la peau des sans-papiers, rappel douloureux des camps d'extermination nazis.

De façon plus coutumière, les arrestations se terminent au CRA de Coquelles. S'y retrouvent avant tout les personnes susceptibles d'être expulsées. Dans l'enceinte même des locaux de la PAF, adossé au CRA, siège le Tribunal de grande instance, délocalisé depuis Boulogne-sur-Mer. Les oppositions qui se manifestèrent à l'époque contre cette justice « à la chaîne » n'y changèrent rien. Ici